

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux le 26 octobre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, le Maire.

Date de convocation le 24 octobre 2022.

PRESENTS : MUCHA Jean-Luc - LIOT Didier - GOUL Francis - ROBERT Claudette - BARRIERE Renaud - TERRAL Marie-Claude - DERRIEN Maurice - BOUYSSOU Cédric - BOUYSSOU Catherine - LIOT Brice -

EXCUSES : MUCHA Sandrine.

SECRETAIRE : TERRAL Marie-Claude.

PROCURATIONS : MUCHA Sandrine à MUCHA Jean-Luc.

8.3.1 : CESSIONS – ALIENATIONS / 019-2022

1. Cessions parcellaires pour déviation d'une partie du chemin rural n°4 de "Cavaillé" à "Lansac" au lieu dit Lansac à la demande de Monsieur BOUYSSOU Roger :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux les différentes délibérations en date des 16 février 2009, 24 septembre 2010, 8 novembre 2010 et 29 novembre 2010 prises par le Conseil Municipal de l'époque permettant la déviation du chemin rural n°4 de "Cavaillé" à "Lansac" au lieu dit Lansac et explique qu'il convient de délibérer à nouveau suite à l'élection du nouveau conseil municipal et de son maire.

Cette délibération a pour objet la signature des actes notariés qui seront rédigés par Maître EMIN de l'office notariat de FUMEL.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés, consécutifs aux délibérations énumérées supra et dont les frais seront à la charge de Mr Roger BOUYSSOU et portant :

Cession par la commune à Mr BOUYSSOU Roger de la parcelle

A 915 de 5.26 ares soit 526m²

Au prix de UN euro.

Cession par Mr BOUYSSOU Roger à la Commune des parcelles

A913 de 6.46 ares soit 646 m²

Au prix de UN euro.

8.4 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / 020-2022

2. DEVIS DONATO ET FILS : renforcement et nivelage de la voirie au lieu dit "Le Bourg" :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'intervenir pour le renforcement et le nivelage de la voirie au lieu dit "Le Bourg".

A ce titre, il présente le devis reçu en mairie de la société DONATO et FILS :

- | | |
|--|--------------|
| - Nivelage voirie | 650,00€ HT |
| - Fourniture et étalage de 10 camions de terres voirie accès jardin public | 2.150,00€ HT |

Soit **3.360,00€ TTC**

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de retenir le devis de L'entreprise DONATO ET FILS - MONTAYRAL pour un montant total de travaux de 2.800,00 € HT soit 3.360,00 € TTC.
- Décide de porter la dépense en fonctionnement à l'article 615231.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

8.2.5 - DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME / Aide Sociale / 021-2022 :

3. Convention Assurance Santé aux bénéficiaires des habitants de la Commune de THEZAC :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que l'assureur AXA France a développé et distribue des contrats d'assurance complémentaire santé « Ma Santé » et « Entour'Age ». Ce dernier propose à la commune de donner la possibilité à ses habitants de souscrire à ces offres à des conditions et des tarifs préférentiels en contrepartie d'une aide à l'information.

AXA propose ainsi une convention de partenariat liant la commune et l'assurance et précise les engagements de chacune des parties.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'adhérer à la proposition de la société AXA.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à cette adhésion.

8.1 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / 022-2022

4. Projet de construction d'une salle pouvant accueillir le Bistrot Associatif :

Monsieur le Maire présente les éléments de la réflexion qui s'est engagée au cours de cette année sur la construction d'une salle pouvant accueillir au sein de la commune de THEZAC et plus particulièrement au Bourg le Bistrot Associatif de Thézac.

Un bistrot associatif a été créé en 2019. Celui-ci se situe dans un local privé mis à la disposition de l'association par son propriétaire. Aujourd'hui, pour des raisons économiques, le propriétaire souhaite le récupérer. De plus, il est à noter que, compte tenu de la fréquentation importante des lieux, le bâtiment actuel est devenu trop petit.

Ce lieu de vie intergénérationnel propose durant la période mai septembre de nombreuses activités. Chaque mardi soir des soirées pizzas, chaque jeudi soir une soirée producteurs. Ces soirées réunissent une centaine de convives et permettent à nos producteurs locaux de travailler et de valoriser leur production. Durant cette période le bistrot associatif est ouvert chaque jour.

Le bistrot associatif propose à la vente les produits des producteurs locaux (vins, canards, pruneaux, fromage, miel, melons, légumes...)

Des soirées musicales sont également organisées.

Des soirées à thèmes sont également proposées toute l'année.

Durant toute l'année le bistrot reste ouvert chaque samedi matin pour le marché et chaque vendredi pour permettre aux habitants de se retrouver pour des jeux de sociétés.

Le bistrot associatif est un élément essentiel **pour la vie de notre commune toute l'année, pour son attractivité économique, résidentielle et culturelle**. Les objectifs de cette association tels que définis dans les statuts sont les suivants :

Cette association a notamment pour objet de **développer un espace social, culturel et de proposer à la vente la production de nos producteurs en sa qualité de commerce de proximité**.

Le bistrot de Thézac a pour vocation de favoriser **les rencontres, les échanges et les activités intergénérationnelles** en participant au développement de l'animation socioculturelle. Ces interconnexions ont pour but **de dynamiser la citoyenneté** et ainsi faire émerger des initiatives collectives pour le bien de tous.

Gérer et animer un lieu convivial pour favoriser l'envie de faire et de vivre ensemble.

Au sein d'un café associatif, l'association peut y développer les valeurs qu'elle souhaite véhiculer au plus grand nombre à travers des activités gratuites ou payantes et des projets individuels ou collectifs.

Aujourd'hui cette association a besoin d'un local pour continuer son activité. Une concertation de la population - bulletin municipal, réunion publique - a débuté.

L'attendu du projet est le suivant :

Partie intégrante de la stratégie de développement de notre commune rurale en termes économique, résidentiel, culturel mais également en termes de bien vivre ensemble et de citoyenneté la création de ce local permettra de pérenniser le bistrot associatif de Thézac.

Le triptyque "marché, boulangerie, bistrot" est nécessaire et chacun a besoin de l'autre pour fonctionner tout en développant les principes que sont le bien vivre ensemble et la citoyenneté.

Ce nouveau local implanté en centre bourg favorise la sobriété foncière en évitant l'étalement urbain. Tout se passe dans le même espace foncier.

Grâce à un espace suffisant la production locale (3 caves, conserves de canards, miel, pruneaux, fromages, légumes, melons...) sera proposée à la vente. Ce sera le seul lieu de la commune proposant ce service de proximité.

Ouvert toute l'année, ce local intensifie son amplitude horaire durant la période avril - octobre avec une ouverture journalière de manière à apporter un service de proximité à la population locale et aux nombreux touristes demandeurs des produits locaux.

Cette réalisation pourrait voir la création d'un emploi (mi-temps) pour le bon fonctionnement de cet outil, vecteur du développement de notre territoire.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de continuer de travailler sur le projet de construction de cette salle et de finaliser les études nécessaires au projet notamment avec le Conseil Départemental et le CAUE,
- Autorise Monsieur le Maire à rechercher les différents partenaires pour cette opération - DETR, Région, FACIL, SMAVLOT...
- Décide de programmer une réunion publique au cours du dernier bimestre 2022,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce stade du projet.

Questions diverses :

-TE47 : Modification des statuts de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne - INFORMATIONS

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée qu'une délibération était à prendre avant le 11 octobre 2022. Le délai étant dépassé, la décision est réputée favorable.

SACEM :

Devant la complexité des déclarations à faire auprès de la SACEM lors de nos différents événements - fête nationale, locales et à caractère social - et afin de tendre vers une tranquillité juridique en ayant l'assurance de respecter la réglementation il convient d'étudier la possibilité de souscrire à un ou deux forfaits. De plus la même problématique se pose pour nos associations.

Une rencontre avec Mr Christophe CARDINAUD, délégué régional, en présence de deux présidents d'association nous a conduit à demander un devis afin de voir le ou les forfaits qui nous conviendraient le mieux.

Si la proposition était acceptée, il conviendrait alors de conventionner avec les associations pour répartir le montant du ou des dits forfaits.

Cérémonie de jumelage 10^{ème} Compagnie / THEZAC :

Une cérémonie aura lieu **le samedi 12 novembre à 11h30** au Monument aux Morts en présence de Mme la Députée, de Mr le Conseiller départemental, le Président de la communauté de commune...

Après avoir commémoré le 11 novembre, une cérémonie aura lieu pour la signature du pacte de jumelage avec le 48ème Régiment de Transmissions d'Agen et la commune de Thézac.

Ce jumelage nous permettra dans l'avenir de renforcer les liens Armées-Nation.

A titre d'exemple nous pourrions continuer de bénéficier de la présence des militaires lors de la cérémonie organisée chaque année lors de notre fête du mois de mai.

Information sur l'activité du FOURNIL :

Notre paysanne boulangère est actuellement en congé de maladie.

Elle envisage en fonction de son état de santé à venir :

- de trouver un remplacement.
- de trouver un repreneur.

En attendant quelques personnes de la commune, que nous remercions, se sont organisées pour que nous ayons du pain et des viennoiseries chaque samedi matin sur notre marché.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'évolution de la situation.

La séance du conseil municipal du 23 septembre 2022 est levée à 20h30.

**Fait et délibéré les jour, mois et an.
Ont signé au Registre les membres présents**

MUCHA Jean-Luc

LIOT Didier

GOUL Francis

ROBERT Claudette

BARRIERE Renaud

TERRAL Marie-Claude

DERRIEN Maurice

BOUYSSOU Cédric

BOUYSSOU Catherine

LIOT Brice